

Compte-rendu
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 04 novembre 2021 à 20H30

Étaient présents : Odile Aveneau, Maire, Alain Forêt, Jean-Marie Bonneau, Jean-Yves Ruault, Adjoints, Vincent Heurtaux, Hélène Lemarchand, Sandrine Mayoni, Nathalie Portes, Vincent Heurtaux.

Étaient absents : Anne Sophie Lochu, Lucien THERIAU, & Axel Guerrier,

Convention SAFER

La convention avec la SAFER a été renouvelée en 2017 et arrive à échéance en juin 2021. Afin de faire le point avec cet organisme, il est décidé de prolonger la convention jusqu'en juin 2022

Défibrillateur

Le Conseil Municipal, soucieuse de protéger la population et considérant ses obligations réglementaires au 1^{er} janvier 2022, a décidé la mise en place d'un défibrillateur dans l'agglomération. La Société Lifeaz, partenaire de la MNT à laquelle adhère la commune, a présenté son matériel connecté et fait plusieurs propositions :

- avec location sur 5 ans et paiement en une seule fois ou annuellement
- ou achat du matériel avec services sur 5 ans

Le Conseil Municipal, après étude des propositions, a retenu la Société Lifeaz et opté pour la location sur 5 ans avec paiement en une fois, pour un montant de 2.750 € TTC.

Provision pour créances douteuses

La constitution de provisions pour "créances douteuses" est un gage de sincérité et de qualité comptable. Il s'agit d'une procédure comptable qui va devenir obligatoire avec la mise en place de la M57 et qui consiste à budgétiser les créances anciennes dont le recouvrement n'a pas été réalisé après l'envoi de l'avis des sommes à payer, de la lettre de relance et des premiers actes de poursuites. Pour 2021 un montant de 13 € est à budgétiser.

Télétravail

Un accord national relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique a récemment été adopté le 13 juillet 2021. Il ambitionne de créer un cadre commun aux trois versants de la fonction publique en envisageant la pratique du télétravail comme un des modes d'organisation du travail au bénéfice des agents publics et du service public. Cet accord national prévoit que les employeurs publics locaux doivent engager des négociations avant le 31 décembre 2021. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à sa mise place pour la filière administrative et une indemnité de 2.50 € par jour télétravaillé sera versée à l'agent.

Acquisition immobilière

Madame Le Maire présente la proposition immobilière qui lui a été faite pour un bâtiment situé dans l'agglomération. Le Conseil Municipal, considérant que cette acquisition permettrait d'agencer le stockage de la commune, émet un avis favorable à la négociation de cet immeuble.

Arbre de Noël école

Un crédit maximum de 16 € est attribué à chaque enfant scolarisé pour le Noël de l'école, soit un total de 480 €.

Subventions

Le Conseil Municipal, compte-tenu que le club de gymnastique ne pratique plus sur la commune pour répondre aux obligations liées au COVID et que les activités des Fournées Marsicolmontoises et du comité des fêtes ont été réduites., arrête les subventions de l'année 2021 comme suit :

- AFN St Mars-sur-Colmont----- 300 €
- Association des Parents d'Élèves ----- 550 €
- Comité des fêtes St Mars ----- 700 €
- Coopérative Scolaire St Mars----- 160 €
- Les Fournées marsicolmontoises----- 150 €
- Union -Sportive St Mars ----- 700 €

Soit un total de 2.560 €

Abats -sons

Pour améliorer les conditions d'utilisation de la salle de réunion située rue de Châtillon, il est décidé d'installer des abats-sons. La société Texaa, qui est déjà intervenue dans le café-restaurant, a été sollicitée.

Son devis pour un montant de 3.661, 20 € TTC a été accepté mais quelques modifications seront à apportées sur les modèles. Les couleurs et choix d'implantation seront arrêtés avec la Société.

Adhésion à « e.collectivités »

Le CDG53 a décidé d'adhérer au syndicat mixte régional e-collectivités au 1^{er} janvier 2022, qui aura pour mission de développer l'administration électronique et d'accompagner la transformation numérique de l'ensemble des communes, et approuve les statuts de ce syndicat.

Mr Jean-Marie BONNEAU est désigné en qualité de représentant de la commune à ce syndicat.

Mutualia

Madame Le Maire rapporte les contacts qu'elle a eu avec les assurances Mutualia qui propose une convention gratuite avec la commune afin de faire bénéficier les administrés de tarifs collectifs plus avantageux en assurance complémentaire. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la signature de cette convention.

Le Maire

Odile Aveneau

